

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

1040 BRUXELLES, LE 05-09-1994
RUE DE LA SCIENCE, 405
02/238.86.11

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: Y.D/ 2214005 / Dossier pédagogique 1157

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : BRASAGE : BRASURE TOUTES POSITIONS (CONVENTION)
Partenaire: OUVRIERS BRASEURS
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 341106U21X1

Etablissement : INSTITUT PROVINCIAL DES ARTS ET METIERS

RUE FERDINAND DELCROIX, 33
1400 NIVELLES

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous-rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration


F. De Lbet.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Wilkin (tél:02/238.86.43) ou Melle Schets (tél:02/238.86.54)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**DOCUMENT 8 BIS DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION**

1. La présente proposition émane du réseau (1)

Provincial et communal

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : **Institut Provincial des Arts et Métiers**
 adresse complète : **rue F. Delcroix, 33,**
1400 NIVELLES
 n° de matricule : **2.214.005**
 n° de téléphone : **067/21.37.14**

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code :	34 11 06 V 21 X 1	(3)
--------	-------------------	-----

BRASAGE :BRASURE TOUTES POSITIONS

- (CONVENTION OUVRIERS BRASEURS) -

3. Finalité de l'unité de formation :
repris en annexe n°1 de 1 page (2)
4. Capacités préalables requises :
repris en annexe n°2 de 1 page (2)
5. Classement de l'unité de formation.
- 0 (1) enseignement secondaire : **transition**
degré : **supérieur**
6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement :
repris en annexe n°3 de 1 page (2)
7. Programme de (des) cours :
repris en annexe n°4 de 1 page (2)
8. Fixation des capacités terminales :
repris en annexe n°5 de 1 page (2)
9. Profil du (des) chargé(s) de cours :
repris en annexe n°6 de 1 page (2)

- (1) Biffer les mentions inutiles
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'administration

- (4) Soit CG, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (5) 1 période = 50 minutes.

10. Horaire de l'unité de formation :

3.1. Dénomination des cours	classement	code U	nombre de périodes
Travaux pratiques	P.P.	C	24
3.2. Part d'autonomie	Auto	P	6
	Total de périodes	✓	30

11 Date de la proposition du P.O. :

4 - 03. 94

Transmise par le réseau

le : 8.06.94

Signature du :

Le chef d'établissement de la C.F. (1)

Le Représentant du P.O. (subventionné) :

Le chef de service,

Le Directeur

Cours de Promotion Sociale,
Ch. DE RYCKER

U. DE STERCKE

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle) *En fait ?*

Date : 2.07.94

Signature :

13. Décision : **ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD** (1)

Motivation de la décision

OBSERVATIONS
RENCONTREES

date : 26 AOUT 1994

Signature :

J. Meunier
J. Meunier
Administrateur Pédagogique

- (1) Biffer les mentions inutiles
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration

- (4) Soit CG, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (5) 1 période = 50 minutes.

BRASAGE: BRASURE TOUTES POSITIONS
--

(CONVENTION OUVRIERS BRASEURS)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

FINALITES GENERALES.

Conformément aux principales finalités définies dans l'article 7 du Décret du 16 avril 1991, paru au Moniteur Belge le 25 juin 1991, organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, l'unité de formation devra:

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES.

A partir de situations vécues par les élèves dans la réalité de l'atelier et des chantiers, en prenant connaissance et en pratiquant les règles de l'art de bâtir et du bel ouvrage, l'élève sera capable de:

- Prendre connaissance et comprendre la réalisation des brasures toutes positions, avec et contre la main
- Déterminer le mode d'exécution de l'opération et la réaliser correctement.

BRASAGE: BRASURE TOUTES POSITIONS
--

(CONVENTION OUVRIERS BRASEURS)

CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1 CAPACITES

L'élève doit être capable de :

Ayant mis à la disposition de l'étudiant, deux bandes de métal à fixer à 45 ° sur un support de voliges.

- ↳ Braser à main et contre main
- ↳ Réaliser une brasure forte.
- ↳ Réaliser une brasure fine.

L'étudiant a à sa disposition :

- les feuilles de métal
- la brasure
- le décapant
- sel d'ammoniaque
- seau d'eau avec chiffon

L'étudiant doit être capable d'évaluer :

- la bonne température du fer au contact du sel d'ammoniaque.

L'étudiant doit être capable d'adapter :

- son travail à l'épaisseur de la feuille de métal.

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

- ↳ ATTESTATION DE REUSSITE **BRASAGE**
BRASURE POSITION 45 °

BRASAGE:
.BRASURE TOUTES POSITIONS

(CONVENTION OUVRIERS BRASEURS)

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES
OU LE REGROUPEMENT**

Pour les travaux pratiques, il est recommandé de ne pas organiser des groupes au delà de 12 étudiants

BRASAGE: .BRASURE TOUTES POSITIONS

(CONVENTION OUVRIERS BRASEURS)

PROGRAMME

Par des exercices répétitifs et progressifs ,
l'étudiant sera capable
↳ de découvrir la logique du mode
opératoire et les implications d'une
réflexion technique

A l'issue de l'U.F. l'élève devra être capable de

REALISER UNE BRASURE VERTICALE SUR 50 cm DE LONG

- ↳ en organisant les phase d'exécution
↳ et en mettant en jeu le contenu notionnel et les savoir-faire suivants
- ➔ *Connaissance et contrôle des caractéristiques du travail du matériau selon les épaisseurs.*
 - ➔ *Connaissance des opérations spécifiques au brasage ou au soudage et exécution.*

BRASAGE: .BRASURE TOUTES POSITIONS

(CONVENTION OUVRIERS BRASEURS)

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

A l'issue de l'U.F., l'étudiant devra être capable de réaliser le travail pratique suivant :

Ayant mis à la disposition de l'étudiant, deux bandes de métal à fixer sur un support vertical. Braser à contre-main.

- Réaliser une brasure verticale de 50 cm de long.

L'étudiant a à sa disposition :

- les feuilles de métal
- la brasure
- le décapant
- sel d'ammoniaque
- seau d'eau avec chiffon

L'étudiant doit être capable d'assurer la bonne pénétration de la brasure entre les feuilles (brasure forte).

L'étudiant doit être capable d'exécuter les gradins.

L'étudiant doit être capable d'évaluer :

- la bonne température du fer au contact du sel d'ammoniaque.

L'étudiant doit être capable d'adapter :

- son travail à l'épaisseur de la feuille de métal.

Le degré de maîtrise sera atteint si la réalisation est :

- étanche immédiatement
- étanche dans le temps
- conforme aux règles de l'art

et si l'angle d'inclinaison est respecté à un degré près

BRASAGE:
.BRASURE TOUTES POSITIONS

(CONVENTION OUVRIERS BRASEURS)

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

un expert reconnu de notoriété publique comme spécialisé dans le secteur de la couverture métallique (contrôle et la réalisation de brasures)